

CONDITIONS GENERALES DU CAMPING DOMAINE DES MESSIRES

1. LE TERRAIN

Sur le terrain vous pouvez installer une tente, une caravane ou un camping –car. Les caravanes plus larges de 2,5 m ou plus de 8m (accroche comprise) ne sont pas autorisées. Sur un emplacement, on peut ajouter une tente supplémentaire maximum. Six personnes par emplacements ou hébergement en mobiles-homes.

2. CHOIX DE L'EMPLACEMENT

Le camping Domaine des Messires, fera le nécessaire pour satisfaire vos souhaits et les préférences pour le choix des emplacements. Un emplacement donne est toujours sujette a changement.

3. LES RESERVATIONS

Les réservations sont possibles soient par courrier, téléphone ou courrier électronique. Le client reçoit une confirmation écrite ou un courrier électronique de la part du camping, et le client dispose de sept jours pour effectuer des changements dans sa réservation. Passé se délai la réservation est définitive.

4. LES PAIEMENTS ET ARRHEs

Après avoir reçu une confirmation de réservation, des arrhes de 25% du montant du séjour devront être versé dans les deux semaines, paiement du soldes quatre semaines avant la date prévue du séjour. Les réservations faites dans les quatre semaines avant la date du séjour, le client devra payer la totalité du séjour lors de sa réservation. Si aucun paiement effectué pour le séjour, nous nous réservons le droit de facturer des frais administratifs ou d'annuler la réservation sans restitution des 25% d'arrhes versés.

5. LES TARIFS

Le camping Domaine des Messires se réserve le droit de modifier les tarifs ainsi que le montant de la taxe de séjour

6. LA CAUTION POUR LES MOBILES-HOMES

Pour la location des mobiles-homes une caution sera demandée ; celle-ci sera restituée le jour du départ si le mobile-home est laisser propre et range (aucune perte dans le matériel et si aucun dommage n'est survenu l'hébergement, l'inventaire ou mobilier)

7. ANNULATION

A : Trois mois avant le séjour, vous pouvez annuler sans frais.

B : l'annulation entre trois mois avant le séjour et les quatre semaines avant le séjour les 25% d'arrhes ne seront pas remboursés.

C : arrivée tardive ou départ anticipé aucun remboursement possible.

D : les annulations doivent se faire par écrit.

7.1. ANNULATION PAR LE CAMPING

Hors cas de force majeure

En cas d'annulation par le Camping, le séjour du client sera intégralement remboursé. Cependant, cette annulation ne pourra pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

En cas de force majeure

On entend par cas de force majeure, un événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux personnes concernées, tel que : - Catastrophes naturelles, - Incendie, - - - Le camping se référera et appliquera les exigences des autorités Françaises. En aucun cas, cette annulation ne pourra donner lieu au versement de dommages et intérêts

8. ARRIVEE ET DEPART DU CAMPING

L'emplacement peut être loué à partir de 14H00, le départ se fera à partir de 12H00.

L'emplacement devra être propre et vide. Le mobile-home se loue à partir de 15H00 jusqu'à 17H00. Possibilité d'arrivée en dehors de ses heures, merci de contacter le camping. À votre arrivée un état des lieux sera fait, afin de signaler les imperfections ou inventaire manquant. Le départ se fera avant 10H00, après vérification du mobile-home et inventaire.

9. LES VEHICULES DES CLIENTS DU CAMPING

À l'intérieur du camping seuls les véhicules des clients sont autorisés et devront être stationnés toujours au bon endroit. Il est interdit de stationner sur les chemins menant aux emplacements, mobiles -homes. Interdiction de circuler entre 22H30 et 07H30. La vitesse est limitée à 5km /heure.

10. LES VISITEURS

Si vous recevez de la visite, merci de rendre compte à la réception du camping de leurs présences. Ils devront s'acquitter de payer l'entrée et devront stationner leurs véhicules sur le parking à l'entrée du camping.

11. LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les animaux de compagnie sont autorisés uniquement sur les emplacements (deux animaux maximum). Les chiens doivent être tenus en laisse et ne sont pas autorisés dans certains bâtiments (sanitaires). Le propriétaire d'animaux de compagnie n'est pas autorisé à laisser celui-ci sans surveillance et doit veiller à ce que son animal ne dérange pas les autres clients. Pour tout dommage, le propriétaire de l'animal est responsable.

12. SECURITE

- A : vous trouverez des extincteurs dans les bâtiments sanitaires et les aires communes.
- B : chauffage et la cuisine des tentes et caravanes pliantes devront être placés de manière sûre et peuvent être utilisés dans un endroit bien aéré.
- C : les feux de camps ne sont autorisés que sur la gestion des sites désignés par le camping.
- D : le barbecue est permis, uniquement avec un grand barbecue et avec une surveillance continue. Lorsque vous utilisez le barbecue munissez-vous d'un seau rempli d'eau à portée de main.

13. REGLEMENT DU CAMPING

Voir le règlement intérieur disponible à la réception. Entre 22H00 et 07H30 le camping doit être calme.

14. RESPONSABILITE

- A : Durant votre séjour l'utilisation des installations offertes par le camping sont sous votre responsabilité.
- B : Les activités organisées par le camping ou par d'autres sont à vos risques et périls.
- C : Le camping Domaine des Messires n'est pas responsable en cas de vol, perte, dommages, ou blessures indépendamment de la façon dont un tel dommage ou un préjudice se pose.
- D : déclarations des employés du camping Domaine des Messires, dans n'importe quelle fonction, y compris celles relatives à la responsabilité, le site n'est pas contraignant.
- E : Le locataire accepte l'emplacement ou l'accommodation comme celle-ci lui est présentée à son arrivée. Le camping ne peut pas être tenu responsable en cas d'endommagement de votre matériel causé par du vol, des intempéries, des branches ou des pommes de pin qui tombent ou autre catastrophe naturelle.